Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2020

Etaient présents : Mesdames BAY-GUEDES, BEAL, BEAUFORT, BONNARDEL, DEFAY Mireille, DEFAY Odile, DELEAU-FERRET, GIRE-JOUBERT, GUILLOT, PALHIER, PEYRET, ROUX CHARRIER, VIDAL et WIERZBA, Messieurs BRUYERE, CARDOSO, CHAPELLE, CORNU, FORESTIER, GIBERT, HABOUZIT, LARGIER, MALOSSE, NOUVET, RIBES, RIVAT et UGGERI.

M. NOUVET a été élu secrétaire.

Réduction de l'indemnité de fonction du Maire. M. le Maire demande au conseil municipal de réduire son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini par l'article L2123-23. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant de l'indemnité au taux de 38 %.

Fixation des indemnités de fonction des élus Le nombre d'adjoints a été fixé à 7 par délibération du 27/05/2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant de l'indemnité de fonction de chaque adjoint au taux de 15%.

Délégations au maire. Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat de confier à M. le Maire les délégations proposées ainsi que la signature des décisions prises dans ce cadre.

Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Ont été désignés au scrutin secret par 24 voix pour sur 27 votants : Messieurs Michel FORESTIER et Lionel MALOSSE.

Représentant au sein de la Société Publique Locale du Velay. A été désigné par 24 voix pour et 3 abstentions : M. Guy CHAPELLE

Ecole Privée « La Source ». 1 déléguée a été désignée par 24 voix et 3 abstentions : Mme Françoise GUILLOT.

Comité de Jumelage. 5 délégués ont été désignés par 24 voix et 2 abstentions : Mme Odile DEFAY, Mme Sylvie PALHIER, M. Bernard NOUVET, M. Marcel RIBES et M. Henri GIBERT.

Médiathèque.4 membres ont été désignés par 24 voix et 3 abstentions: Mme Adrienne WIERZBA et M. Francis CARDOSO, en qualité de membres titulaires, Mesdames Françoise GUILLOT et Béatrice VIDAL, en qualité de membres suppléants.

CNAS (Comité National d'Action Sociale). 2 délégués ont été désignés : M. Pierre LARGIER, représentant les élus par 24 voix et 3 abstentions, M. Jean-Pierre PETIT, représentant les agents.

Question défense. 1 délégué a été désigné par 24 voix pour et 3 abstentions : M. Bernard NOUVET.

ESEPAC (Ecole Supérieure Européenne de Packaging).1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ont été désignés.

M. André CORNU membre titulaire par 24 voix pour et 3 abstentions,

M. Marcel RIBES membre suppléant par 24 voix pour et 3 abstentions,

SLT (Son, Lumière, Théâtre). 3 membres ont été désignés par 24 voix pour et 3 abstentions : Mme Marie Claude BEAL, M. Claude BRUYERE et M. Henri GIBERT.

Représentants CCAS. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité que la municipalité sera représentée par :

Mme Françoise GUILLOT, Mme Marie-Claude BEAL, Mme Betty PEYRET, Mme Odile DEFAY, Mme Blandine DELEAU-FERRET M. RIVAT Jérôme, Mme Sylvie PALHIER,

Après délibération, le conseil municipal valide la création des commissions communales suivantes :

Commission des Ecoles. 8 membres ont été désignés:

Président : M. CORNU André

M. UGGERI Julien M. RIVAT Jérôme

Mme DEFAY Mireille Mme WIERZBA Adrienne

Mme VIDAL Béatrice

Commission environnement, qualité de vie, sécurité. 9 membres ont été désignés :

Président : M. CORNU André

Mme DEFAY MireilleM. FORESTIER MichelMme WIERZBA AdrienneMme PEYRET BettyM. GIBERT HenriM. MALOSSE Lionel

Commission des Finances. 12 membres ont été désignés :

Président : M. CORNU André

Mme BONNARDEL SylvieMme DEFAY MireilleM. CHAPELLE GuyMme JOUBERT PatriciaM. NOUVET BernardMme WIERZBA AdrienneM. GIBERT HenriMme PALHIER SylvieM. RIBES MarcelM. HABOUZIT René

M. UGGERI Julien

Commission politique de la ville. 11 membres ont été désignés :

Président : M. CORNU André

M. NOUVET Bernard M. RIVAT Jérôme M. JOUBERT Patricia M. BRUYERE Claude

M. LARGIER Pierre Mme BAY-GUEDES Sandrine Mme PEYRET Betty Mme FERRET-DELEAU Blandine

Mme DEFAY Odile M. CARDOSO Francis

Commission Solidarités.8 membres ont été désignés :

Président : M. André CORNU

Mme GUILLOT Françoise M. RIVAT Jérôme Mme PALHIER Sylvie Mme PEYRET Betty

M. BRUYERE Claude Mme BEAUFORT Alexandra

Mme DEFAY Odile

Commission Travaux. 7 membres ont été désignés :

Président : M. CORNU André

M. GIBERT Henri Mme BEAL Marie Claude
M. RIBES Marcel M. BRUYERE Claude
M. LARGIER Pierre M. HABOUZIT René

Commission Urbanisme.8 membres ont été désignés :

Président : M. André CORNU

M. RIBES Marcel Mme BEAL Marie Claude
M. GIBERT Henri M. CARDOSO Francis
Mme BONNARDEL Sylvie Mme BEAUFORT Alexandra

M. MALOSSE Lionel

Commission d'appel d'Offres.5 membres titulaires et 3 membres suppléants ont été désignés :

membres titulaires : membres suppléants :

M. RIBES M. FORESTIER M. GIBERT Mme BEAL

Mme WIERZBA Mme BEAUFORT

Mme BONNARDEL M. HABOUZIT

Drainage du terrain de football. Le drainage du terrain de foot d'honneur doit être réalisé en période estivale pour un montant des travaux est de 55 338.50 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la région AURA, à hauteur de 40% du montant HT. et l'autorise également à solliciter la subvention au titre du FAFA à auteur de 40% du montant HT.

Mise à disposition gratuite des barnums communaux Suite à la demande émanant du Collège public de Saint-Julien-Chapteuil (manque de places en période de déconfinement), à l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise à disposition gratuite de 3 barnums.

Dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Monsieur le maire rappelle qu'au regard de la comptabilité publique le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires au règlement des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a arrêté la liste des dépenses retenues au compte 6232.

Groupe de travail sur la révision du règlement intérieur du conseil municipal. Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de créer un groupe de travail pour mettre à jour le règlement intérieur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le groupe de travail avec les membres suivants :

Mme BONNARDEL Sylvie M. FORESTIER Michel M. HABOUZIT René Mme JOUBERT Patricia